



Le latin au Lycée

Quelles possibilités au lycée ?

Pour ceux qui ont fait du latin au collège, ou souhaitent le découvrir au lycée :

- latin facultatif, pour aller en 1^{ère} L, ES ou S.
(Nous proposons donc le latin grand débutant en seconde)

Nota bene : au Baccalauréat, une épreuve orale facultative ne peut que vous apporter des points. Les points au-dessus de 10 sont coefficientés 3 à partir de la session 2006. Un 18 en épreuve facultative de latin (éventualité très accessible) vous rapporte $8 \times 3 = 24$ points qui s'ajoutent à votre total des épreuves. Depuis 2008 en classes préparatoires littéraires, figure un enseignement obligatoire de langues et cultures de l'Antiquité.

Horaires :

3 heures de cours et un travail mesuré à la maison : reprise des textes et apprentissages constitués en grande partie de révisions.

Pourquoi étudier une langue ancienne au lycée ?

Les intérêts sont tellement nombreux, pour tout vous dire, qu'on ne sait par lequel commencer...

C'est bon pour les **curieux** : vous approfondirez les façons de vivre et de penser des Grecs et des Romains. Leur culture est le berceau de la civilisation européenne (mythologie, littérature, théâtre, vie politique, loisirs, philosophie etc.)

C'est bon pour la **pensée** et l'**expression** : à travers la lecture et la traduction de textes anciens, vous améliorerez vos capacités en **grammaire** et en **expression** ; vous accroîtrez considérablement votre **vocabulaire** par l'étude de l'**étymologie**. Vous accroîtrez vos connaissances en **littérature** et vos compétences en **commentaire littéraire**, ce qui aura des effets bénéfiques pour le **cours de Français**.

Si cette option ne vous convient pas, vous pouvez revenir sur votre choix à la fin de chaque année scolaire.